



Entreprise artisanale sans qualification

Par **MBonnet69**, le **04/10/2023** à **18:32**

Bonjour, j'ai fais appel a une entreprise de peinture batiment pour des travaux qui ont été catastrophiques, je me suis rendu compte après coup dans la conversation qu'aucun des employés ni même le chef d'entreprise n'avez de qualification requise. Est ce légal ? C'est une métier a activité réglementée.

A qui en faire part

Merci d'avance pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **05/10/2023** à **09:52**

Bonjour,

Avant le début des travaux avez vous vérifié l'assurance de cette entreprise ? pour quelle activité est-elle assurée ? le devis qui mentionne le SIRET ?

Les qualifications du personnel ne regardent que l'employeur. Par contre les malfaçons sont prises en charge par l'assurance... SAUF s'il n'y en a pas et APRES réception des travaux.

Vous pouvez signaler à la DGCCRF <https://signal.conso.gouv.fr/>